



J'ai l'impression de m'être fait arnaquer par mon agence

Par **Yass7**, le **26/02/2012** à **11:41**

Bonjour,

Tout d'abord je me présente je suis stagiaire en formation a Montpellier et je loue un appartement dans un campus étudiant depuis septembre 2009. Je m'adresse a vous car une fois de plus mon agence fait preuve de manoeuvres douteuses, cette fois-ci concernant un montant d'environ 1000 euros sur lequel il y a litige.

Je suis entré dans les lieux le 2 septembre 2009 en payant 6 mois d'avance un montant correspondant a 500 euros par mois (L'agence n'a pas voulu de garant et n'a voulu me louer l'appartement qu'a condition que je paye ces 6 mois d'avance et 50 euros plus cher que le loyer qui était alors fixé a 450 euros) j'ai accepté car j'avais besoin de loger près de mon centre de formation.

Ensuite a la fin du bail a durée déterminée de 6 mois mon agence m'a contacté afin qu'on mette en place un contrat de bail a durée indéterminée et avec garant. A ce moment il était difficile pour moi de trouver de nouveau un garant donc je les ai autorisé a continuer a prélever un loyer de 500 euros par mois (soit encore une fois 50 euros de plus que le loyer normal de cet appartement) en attendant de trouver un garant pour pouvoir signer le nouveau bail. J'étais alors locataire sans bail

Cette situation a duré jusqu'au mois dernier (Janvier 2012) ou je devais renouveler ma carte de séjour étudiante. J'avais donc besoin d'une quittance de loyer afin de justifier mon logement. Vu que j'étais en retard de 2 mois sur mon loyer mon agence m'a d'abord expliqué que vu que je n'étais pas a jour dans mes règlements ils ne pouvaient me donner aucun

justificatif de logement, en plus du fait que je n'avais pas de bail . Vu l'ampleur des événements, je me suis empressé de trouver un garant et ainsi régulariser ma situation.

Une fois les papiers de mon garant acquis, je suis retourné vers mon agence afin de signer enfin un bail et de récupérer mes quittances de loyer. La encore il restait le problème des 2 mois de retard sur le loyer, mon agence m'a donc fait signer un plan d'apurement sur 4 mois afin de combler cette dette et de me fournir les quittances dont j'avais besoin. J'ai signé ce plan d'apurement et un contrat de location puis j'ai récupéré les quittances dont j'avais besoin .

Seulement la date de début de ce contrat était au mois de Juin 2010 et le montant de loyer était de 450 euros et non les 500 qu'ils m'ont prélevé pendant ces 19 mois, ce qui fait une différence d'environ 1000 euros qu'il me doivent si l'on s'en tient au termes du bail.

Par **Yass7**, le **26/02/2012** à **11:43**

Je suis alors allé demander des comptes a l'agence, ils m'ont répondu que je n'avais aucun droit sur ces 1000 euros vu que j'étais locataire sans bail pendant cette période et qu'on est resté sur les termes du contrat de bail initial dont le montant du loyer était de 500 euros et non de 450. j'ai ensuite insisté en montrant les preuves de mes versements de 500 euros par mois (mes relevés bancaires avec des prélèvements mensuels de la part de l'agence) et le montant de 450 euros correspondant au loyer sur le bail que j'ai signé qui prenait effet en juin 2010 a durée indéterminée. La réponse de la conseillère m'a une fois de plus surpris vu qu'elle m'a expliqué qu'ils auraient pu aussi simplement m'exclure de l'appartement quand j'étais sans bail au lieu d'accepter mes 500 euros .

Aujourd'hui je ne sait plus quoi faire ni a qui m'adresser concernant ma situation assez délicate, j'espère vraiment que vous pourrez m'aider a arriver a quelque chose.. En attendant je continue a payer 700 euros par mois (450euros de loyer +250 euros correspondant au plan d'apurement) alors que je reçois très peu d'argent de mes parents pour poursuivre mes études et que je n'arrive pas a joindre les deux bouts depuis plusieurs mois.

Je vous remercie d'avance et je suis a l'écoute de chaque conseil qui pourrait m'être utile pour me sortir de cette situation.